



Sainte-Anne, le 15 mai 2025

Direction de l'Animation et du  
Développement du Territoire

### AVIS DE PUBLICITÉ

En vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public  
**(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes  
publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)**

#### FICHE n° DADT-2024-009

<b>Nature du projet</b>	Occupation temporaire d'emplacements sur la plage du Bourg, dans le cadre des activités de massage
<b>Période</b>	1er juin 2025 au 30 avril 2026
<b>Commune</b>	SAINTE-ANNE
<b>Situation</b>	Voir plan en annexe
<b>Emplacements proposés</b>	2 emplacements
<b>Durée du titre d'occupation</b>	5 jours par semaine
<b>Montant de la redevance</b>	25 euros par jour
<b>Critères de sélection</b>	- Expérience professionnelle - Qualité de la prestation proposée - Tarifs

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire **avant le Mercredi 28 mai 2025 à 12h30** accompagnée des documents suivants :

- ❖ Présentation de l'activité
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Diplômes
- ❖ Planning de présence (jour et heure)
- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile
- ❖ Flyers de présentation
- ❖ Tarifs proposés

Toute candidature doit être déposée à la Direction de l'Animation du Développement du Territoire par courrier postal : Immeuble le Solaruim – 6 rue du Débarcadère - 97180 SAINTE-ANNE  
ou par mail à l'adresse : [dadt@ville-sainteanne.fr](mailto:dadt@ville-sainteanne.fr) (**document en format PDF**).

Pour toute information complémentaire, contacter **La Direction de l'Animation et du Développement du Territoire** – Mail : [dadt@ville-sainteanne.fr](mailto:dadt@ville-sainteanne.fr) - Téléphone : 05.90.85.59.95

# Annexe

## Emplacement mis à disposition pour activité de massage

